



BULLETIN D'INSCRIPTION

BOURSE AUX JOUETS

10 SEPTEMBRE 2022

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Domicilié(e) :

Téléphone :

Adresse courriel :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L. 310-2 du Code de Commerce)
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R.321-9 du Code Pénal)

Reconnais avoir pris connaissance du règlement de la manifestation ci-joint et m'engage à m'y conformer

Afin que mon inscription puisse devenir définitive, je joins et adresse le paiement de ma réservation auprès de la Mairie de Lumigny-Nesles-Ormeaux, à l'ordre du Trésor Public :

Mairie de Lumigny Nesles Ormeaux – 3 place de l'Eglise – 77 540 Lumigny-Nesles-Ormeaux
Renseignements : 01.64.25.64.73 ou contact@mairie-lno.fr

Lieu : Nesles-la-Gilberde

Le Samedi 10 septembre 2022 de 9h00 à 17h00

Nombre de mètres linéaires souhaités :

Tarif : 1€/mètre linéaire

Date et signature

Dossier complet : Fiche d'inscription complétée + copie pièce d'identité (recto/verso) + règlement de l'emplacement

Règlement – Bourse aux jouets – 10/09/2022

- Le tarif est fixé à 1€/mètre linéaire
- Une confirmation d'inscription sera adressée dès que le dossier sera complet et au plus tard le 1^{er} septembre 2022 où sera indiqué le numéro de l'emplacement attribué.
- La date limite d'inscription est fixée au 29 août 2022 inclus
- Les exposants voudront bien veiller à être en règle avec la législation en vigueur et fournir les renseignements nécessaires aux organisateurs afin de pouvoir être inscrit sur le registre de la manifestation.

- Les annulations sont acceptées uniquement par écrit jusqu'au 1^{er} septembre 2022
- Aucun remboursement ne sera effectué du fait de l'annulation du participant
- La Mairie de Lumigny-Nesles-Ormeaux se réserve le droit d'annuler ou de reporter la manifestation

- Seuls les objets (jouet, livres, jeux, matériel de puériculture, vêtement pour enfants jusque 16 ans, CD et DVD enfants) sont acceptés, ils doivent être propres et en bon état de fonctionnement. Tout autre article ne sera pas accepté.
- Les exposants s'engagent à n'utiliser que la surface octroyée et respecter les directives des organisateurs
- Les exposants devront rendre l'emplacement dans l'état de propreté où ils l'ont trouvé à leur installation et ramasser l'ensemble des déchets.

- Les exposants pourront s'installer de 8h00 à 8h45 munis de leur pièce d'identité et de la confirmation d'inscription.
- L'ouverture au public se fera à compter de 9h00
- Aucun véhicule ne devra stationner sur le lieu de la vente.

- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de casse, perte ou vol